



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf et le treize avril à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François.

9. Avenants N° 1 aux marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement suite aux schémas directeurs : lot 1 (travaux d'alimentation en eau potable) et lot 2 (travaux d'assainissement)

Délibération 019-2019

Le Maire expose à ses collègues que pour tenir compte des prestations effectivement rendues par la maîtrise d'œuvre sur les travaux de réalisation de nos infrastructures d'eau potable et d'assainissement, il est nécessaire de revoir leurs incidences financières sur les deux marchés concernés.

De manière détaillée, les prestations de la maîtrise d'œuvre ont nécessité les modifications suivantes :

Concernant les travaux liés l'eau potable :

- Suppression de la mission DET du lot n°1 Réseaux assurée directement par le Maître d'Ouvrage (suivi technique hebdomadaire). Les phases VISA et AOR sont impactées d'autant. La mission DET devient affectée à un montant travaux de 250 000 € HT ;

- Prestations d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la gestion financière du lot Réseaux incluant l'établissement des dossiers de paiement et le suivi financier ;
- Prestations d'assistance à Maitrise d'Ouvrage complète pour les autres lots liés à l'eau potable ;
- Prestations supplémentaires liées au respect de la réglementation du Code des Marchés Publics en phase conception et travaux comprenant l'allotissement des travaux liés au projet d'eau potable en phase PRO pour le lot 1 : Réseaux, le lot 2 : Réservoirs et le Lot 3 : Ressources.

Concernant les travaux liés à l'assainissement :

- Suppression de la mission DET du lot n°1 Réseaux assurée directement par le Maitre d'Ouvrage (suivi technique hebdomadaire) sur la base de la phase Projet remis par le Maitre d'Œuvre. Les phases VISA et AOR sont impactées d'autant. La mission DET devient affectée à un montant travaux de 450 000 € HT ;
- Modification apportée au dossier Projet établi initialement pour réalisation d'une nouvelle version conformément aux attentes du Maitre d'Ouvrage ;
- Modification apportée au Dossier Loi sur l'Eau établi initialement pour réalisation d'une nouvelle version conformément aux attentes du Maitre d'Ouvrage ;
- Prestations d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la gestion financière du lot Réseaux incluant l'établissement des dossiers de paiement et le suivi financier. Prestations d'assistance à Maitrise d'Ouvrage complète pour les autres lots liés à l'assainissement ;
- Prestations supplémentaires liées au respect de la réglementation du Code des Marchés Publics en phase conception et travaux comprenant l'allotissement des travaux liés au projet d'assainissement en phase PRO pour le lot 1 : Réseaux, le lot 4 : STEP, le lot 5 : Piste et le lot 6 : Démolition.

Sur la base des prestations effectivement rendues, le BET POZZO DI BORGO, nous propose en conséquence de revoir à la baisse le montant de ses honoraires tels que prévus dans les marchés en date du 18 septembre 2014, soit :

Pour le lot 1 (Eau potable) :

Montant de l'avenant N° 1 : - 19 310.56 €/HT, portant le montant du marché initial de 75 050 €/HT à 55 739,44 €/HT (baisse de 25,73%),

Pour le lot 2 (Assainissement) :

Montant de l'avenant N° 1 : - 4 708,80 €/HT, portant le montant du marché initial de 49 500 €/HT à 44 781,23 €/HT (baisse de 9,51%).

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des explications du Maire ainsi que des projets d'avenants N° 1 proposés par notre maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGO, pour les deux marchés de maîtrise d'œuvre liés à la réalisation des infrastructures d'eau potable (lot N° 1) et d'assainissement (lot N° 2) suite aux schémas directeurs,

VALIDE la conclusion de ces deux avenants procurant une économie substantielle du coût de la maîtrise d'œuvre d'un montant respectivement de - 19 310,56 €/HT pour le lot N° 1 (Eau potable) et de - 4 708,80 €/HT pour le lot N° 2 (Assainissement) aux marchés conclus le 18 septembre 2014 avec le BET POZZO DI BORGO pour la maîtrise d'œuvre liée à la réalisation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement suite aux schémas directeurs,

VALIDE le montant total des deux marchés qui est porté à la baisse, suite aux deux avenants N°1, de 75 050,00 €/ HT à 55 739,44 €/HT pour le lot N° 1 (baisse de 25,73%) (Eau potable) et de 49 500 €/HT à 44 781,23 €/HT pour le lot N° 2 (baisse de 9,51%) (Assainissement),

DONNE en conséquence autorisation au Maire pour signer ces deux avenants N° 1 aux marchés de maîtrise d'œuvre.

Résultat du vote :

VOTANTS : 10 – ABSTENTIONS : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux